

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 NOVEMBRE 2022  
18 H 30**

**Présents** : P. MURANO, N. FORNER, A. BOUCHET-GELIN, R. DONARD, C. PROST, J. CHOCHON-LATOUCHE, M. SEIGNEZ, Z. HEMAIRIA, JM. SOULIER, G. BERTHOZ, N. PERRIN, R. BUTHIOT, P. MOULART, F. TUPIN.

**Absent excusé** : JF. BERARDINELLI (pouvoir à J. CHOCHON-LATOUCHE)

**Secrétaire** : C. PROST est nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est validée.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1) Logement communal 4 rue du Moulin**

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour la location de ce logement ; après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer la location de ce logement à M. HERONDELLE Guillaume, agent territorial, fixe le loyer mensuel à 450 €, révisable le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**2) Logement communal 1 rue du Moulin**

M. le Maire rappelle la situation des loyers impayés des locataires de ce logement ; sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de constituer une provision pour créances douteuses ; il décide une ouverture de crédits au budget 2022 au compte 6817 à hauteur de 6.500 €, financés par l'excédent de recettes du budget (budget 2022 en suréquilibre).

**3) Bois communal « Bois des Perdrix »**

M. le Maire informe que régulièrement des arbres tombent sur le champ cultivé de M. MAILLOTTE Alban. Celui-ci propose de procéder à la coupe de bois nécessaire pour éviter ce désagrément. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise M. MAILLOTTE Alban à procéder à la coupe de bois lieudit « Les Perdrix », parcelle N°2 (taillis). Il est autorisé à récupérer la coupe qu'il aura réalisée.

**4) Personnel administratif**

Pour palier un départ au 1<sup>er</sup> juillet 2023 d'un personnel administratif, considérant le besoin d'assurer le bon fonctionnement des services, sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. L'agent recruté sera chargé du secrétariat de la mairie ; cet emploi relève de la catégorie C. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023. Le conseil municipal, précise qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, ce poste sera ouvert aux contractuels. Il charge le Maire de procéder au

recrutement, de prendre les actes correspondants et de déclarer cet emploi vacant au CDG 21. La publicité de cette offre d'emploi sera faite sur emploi territorial.

Le Conseil Municipal, en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'exercer un temps partiel (80%), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un adjoint administratif territorial stagiaire au 16 septembre 2022.

#### **5) Travaux cellules commerciales**

M. le Maire informe le Conseil que divers travaux sont nécessaires pour le réaménagement des cellules commerciales. La commune est en attente des devis des entreprises. Un chiffrage exact sera donné et examiné lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **6) Travaux de voirie 2023**

Le conseil municipal lors de la réunion du 21 septembre 2022 avait approuvé le projet de création de parkings devant la Mairie et d'inscrire la dépense au budget 2023. Après débat et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'annuler ces travaux de voirie en 2023.

#### **7) Rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau et assainissement**

Les rapports 2021 sont présentés : aucune remarque n'est formulée

#### **8) Rapport d'activité annuel Service de ramassage et de traitement des déchets :**

Le rapport 2021 est présenté ; aucune remarque

Il est précisé que de nouvelles consignes de tri seront mises en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres courant décembre 2022).

#### **Informations diverses**

- Un logo de la bibliothèque a été créé par les élèves de CM2 : il sera proposé pour le flocage des sacs envisagés
- Activités envisagées à la bibliothèque à chaque vacances scolaires avec l'association Les Ptit's Loups
- Repas des Aînés : les personnes n'ayant pu participer au repas recevront un colis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 14 décembre 2022.

